



N° 2371

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 juin 2005.

## PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*destinée à étendre à la sûreté nucléaire  
la compétence du Parlement,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. CLAUDE BIRRAUX

Député.

**Nota.** – Cette proposition de loi organique a été retirée par l'auteur avant publication.

(J.O. *Lois et Décrets* du 16 juillet 2005.)